



DECISION N° 2024-170

Prestation de service et d'animation pour l'activité d'accompagnement à la scolarité au sein de l'Espace citoyen Bas-Vernet de la ville de Perpignan pour la période de janvier à juin 2024.

Direction des Maisons de Quartier

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Considérant qu'au terme de consultations organisées selon la procédure adaptée en application des articles : L 2123.1 et R 2123.1-3° du Code de la commande publique, il convient de conclure un marché relatif à la prestation de service et d'animation pour la période de janvier à juin 2024 pour l'activité d'accompagnement à la scolarité organisée au sein de l'Espace citoyen Bas-Vernet de la Ville de Perpignan.

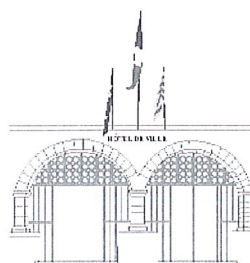
DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure des conventions de prestation de service et d'animation pour un montant total de **2 629,60 € TTC** :

- **Atelier CLAS par la Ligue de l'enseignement FOL des P.-O.**, 1 rue Michel Doutres, 66000 Perpignan, pour un montant de **2 629,60 € TTC**. Ateliers qui ont pour objectif de proposer aux familles des conseils et un accompagnement pour le suivi de la scolarité de leurs enfants et les soutenir dans le dialogue avec l'école. Cet accompagnement vise à développer la confiance de l'enfant dans ses capacités de réussite, dans son organisation et dans la régularité du travail personnel.

Soit un total de 2 629,60 € TTC.



ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente
décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **24 JAN. 2024**

ID Télétransmission : 066-216601369-20240124-186440-AV-1-1

Accusé reçu le : **24 JAN. 2024**

Affiché le : **24 JAN. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

